

MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr www.impots.gouv.fr

> Paris, le 16 novembre 2015 N° 519

Echéance des impôts locaux : la Direction générale des Finances publiques vous informe

L'échéance de paiement des impôts locaux fixée au 16 novembre est reculée au 23 novembre 2015.

Les personnes qui envisageaient de se rendre aux guichets des finances publiques, par exemple pour demander des délais de paiement, n'ont donc pas à le faire dans l'immédiat. Elles peuvent aussi s'adresser à ces services par téléphone, par courriel ou en se connectant sur le site <u>impots.gouv.fr</u>.

Contacts presse: Direction générale des Finances publiques, Cabinet et Communication : 01 53 18 86 95

